Riquewihr, le 4 août 2022

Monsieur Frédéric BIERRY
Président de la CEA
100, avenue d'Alsace
BP351
68006 COLMAR CEDEX

001237

C.G./2022/
Tél : 03 89 49 09 11 - c.ganter@riquewihr.alsace

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier du projet de modification du P.L.U. de la Ville de Riquewihr, afin que vous puissiez en prendre connaissance avant l'enquête publique qui devrait se dérouler à partir du mois de septembre 2022.

Le dossier a été transmis à l'Autorité environnementale (MRAe), qui vient de décider de ne pas soumettre à l'évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Dans l'attente de vos remarques et suggestions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Amicalement.

VILLE de RIQUEWIHR 68340 (Haut-Rhin)

Le Maire,

Daniel KLACK